



## Les étapes de l'inscription de votre enfant à La Croisée des Chemins

Les jeunes sont accueillis tout au long de l'année scolaire.

### 1 – Demande de RV

Nous demandons un rendez-vous d'admission avec Fleur Mathet, responsable de l'école, de préférence sur notre site [ecoledelacroiseedeschemins.fr](http://ecoledelacroiseedeschemins.fr) sur la page *Inscrire un enfant à l'école* ou encore par téléphone : 09 51 84 50 67.

### 2 – Rendez-vous d'admission

Nous venons avec notre enfant au rendez-vous d'admission : nous pouvons poser toutes nos questions et réfléchir si ce projet de scolarité convient bien à chacun-e.

### 3 – Consultation de l'équipe

L'équipe pédagogique est éventuellement consultée pour vérifier que l'enfant pourra être accueilli dans de bonnes conditions. Si des questions apparaissent, un membre de l'équipe nous recontactera.

### 4 – Remise du dossier d'inscription

Nous remettons le dossier d'inscription complet lors d'un rendez-vous avec la responsable administrative de l'école. La date de démarrage de la scolarité est alors fixée.

### 5 – Rendez-vous avec la responsable pédagogique

Un rendez-vous d'accueil est alors pris avec la responsable pédagogique pour échanger avec les membres de la famille autour du projet et du fonctionnement de l'école et signer la charte d'engagement entre l'école, l'étudiant et ses parents.

## Tarifs pour une année de scolarité à plein temps

QF *	Frais de scolarité	Frais de gestion	Matériel / projets personnels	Repas et goûters bio ***	Périscolaire de 8h à 9h et de 17h à 18 h
QF < 504	2750 € **	250 € par famille	30 €	5,50 € par jour d'école	3 € par heure forfaitaire sur la période (matin et/ou après-midi)
QF > 504	Appliquer la formule : QF x 2,391 +1545,65 (montant plafonné à 6500 €)				

\* **calcul Quotient Familial** :  $QF = \text{Revenu fiscal de référence} / (12 \times \text{le nombre de parts})$

> En cas de changement récent de votre situation financière (sur justificatifs), nous sommes à votre disposition pour baser le calcul des frais de scolarité sur d'autres indicateurs que le RFR (basé sur l'année n-2).

> En cas d'arrivée en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au pro rata.

\*\* **Fratries** : Réduction de 500 € pour le 2ème enfant, 1000 € pour le 3ème enfant, et 1500 € à partir du 4ème enfant.

\*\*\* Compte tenu de la difficulté d'offrir des repas de qualité biologique à petit prix, la cantine est solidaire et participative. Sauf contre-indication médicale (justificatif à fournir avant la rentrée), la cantine est obligatoire et tous les membres de la communauté (jeunes et adultes) sont demi-pensionnaires. Le tarif est de 5,50 € par journée (incluant un goûter le matin et un goûter l'après-midi), soit 748 euros pour l'année scolaire (136 jours).

### Aides financières

Dans tous les cas, il est possible de demander une bourse à la « commission solidarité » de l'école.

Dans certains cas (se renseigner auprès d'une assistante sociale), il est possible d'obtenir une aide financière du Conseil Départemental.